

Lycée Professionnel  
Patu de Rosemont

Lycée des métiers  
de la Maintenance

Académie  
de La Réunion

Education  
Nationale



Le Proviseur

A,

**A l'ensemble des coordonnateurs.**

**Objet : Dotation Globale d'Équipement 2016 (DGE 2016).**

Nous vous invitons à nous communiquer votre projet d'équipement devant être financé par la Dotation Globale d'Équipement (DGE). Conformément aux instructions de la Région Réunion, seul le renouvellement des climatiseurs est possible et laissé à l'appréciation du Chef d'Établissement.

L'équipe pédagogique sera réunie au plus tôt par le coordonnateur pour définir les besoins de la discipline.

Le format électronique de la demande est disponible sur le site internet du lycée dans la rubrique « Docs Administratifs » (1 fiche au format Excel sous le lien DGE 2016). Après l'avoir complétée et imprimée, vous y joindrez impérativement tous documents, proformas, photocopies de catalogue, documentations commerciales... décrivant les produits.

Vous devrez préciser pour chaque article, s'il s'agit d'une **ouverture de section**, d'un **complément** d'équipement existant, ou d'un **renouvellement** (hors d'usage). A cette fin les 3 colonnes du document doivent être remplies impérativement.

Votre projet est à remettre à l'intendance (Madame la Gestionnaire) pour l'Enseignement Général et le Service Général ; et au Service DDFPT (M. Jean-Noël PARMENTIER) pour l'Enseignement Professionnel, **au plus tard le vendredi 18 décembre 2015, délai de rigueur.**

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que le prix doit être **TTC rendu et installé à l'établissement**, ce qui comprend donc :

- Les **frais de port** et toutes les taxes (TVA, Octroi de mer...).
- Les travaux éventuels d'**installation sur site** (génie civil, contrôle APAVE...), de **raccordement** (air comprimé, électricité, eau, évacuations diverses...) et de **mise en service** (formation si nécessaire...).

Pour le mobilier vous avez la possibilité de faire votre choix dans les catalogues UGAP/CAMIF, consultables à l'intendance et au service DDFPT, il faut majorer le prix TTC du catalogue de 35 %.

Pour information et par souci de continuité, vous trouverez ci-joint les récapitulatifs des articles retenus et non retenus, de vos projets d'équipement 2014 et 2015.

Toute demande d'équipement devra être accompagnée d'une justification pédagogique en relation avec le plan de formation, ou projet pédagogique, de la discipline. **L'absence de cette justification entrainera l'annulation systématique de la demande.**

Le respect des consignes données ci-dessus, garantira le la meilleure utilisation des fonds qui nous sont confiés.

Le Proviseur

*Avec tous mes remerciements  
pour votre collaboration*

Goulam MALECK

